

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

De l'expérimentation à la mise en œuvre
généralisée : comment les Régions
se sont-elles emparées du SPRO et du CEP ?
Paris, le 26 juin 2015



Journée animée par Régis ROUSSEL, responsable de mission, Centre Inffo

De quoi parle-t-on ?

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a donné une nouvelle envergure au droit pour chacun d'être «informé, conseillé et accompagné tout au long de la vie » et un nouvel élan au droit à l'orientation professionnelle. En la matière, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions avec la reconnaissance d'un «service public régional de l'orientation» (SPRO). Ces collectivités doivent désormais animer, organiser et coordonner, sur leur territoire respectif, les actions des organismes qui participent au SPRO (Missions locales, agences de Pôle emploi, réseau information jeunesse, organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle, etc.). Il s'agit de travailler ensemble pour offrir un service facilement accessible et assurant la continuité de la prise en charge et du suivi du demandeur.

Après plusieurs mois d'expérimentation par huit Régions volontaires, l'année 2015 marque le déploiement du SPRO sur l'ensemble du territoire. Ce service public doit permettre à chacun l'accès à l'information sur les métiers, aux formations, aux certifications, etc., et l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation. L'ambition est de donner **plus de visibilité à l'offre de conseil en orientation tout au long de la vie**, et par ailleurs, de lancer le conseil en évolution professionnelle (CEP) déployé également par la loi du 5 mars.

Ainsi, la Région s'est également vue confier la coordination de la mise en place du CEP qui a pour objectif de favoriser l'évolution et la sécurisation professionnelles des actifs. Le CEP est exercé **au premier chef par les cinq opérateurs nationaux désignés par la loi, les Régions ayant toute latitude pour inclure d'autres catégories d'acteurs**. Délivré dans le cadre du service public régional de l'orientation, le premier niveau d'accueil du CEP insiste sur la «territorialisation» des informations et leur adaptation au grand public.

Si certains Conseils régionaux ont anticipé la mise en œuvre de la compétence «orientation» en réunissant autour d'une même table les professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation dont les partenaires sociaux, d'autres ont vu le mécanisme se gripper. Néanmoins, des étapes sont franchies, notamment avec la signature de conventions avec les partenaires sociaux, ou encore la rédaction des cahiers des charges pour la mise en œuvre du SPRO.

Sommaire

Intervention plénière

- L'orientation tout au long de la vie et le SPRO : de la conception à la mise en œuvre

Table ronde

- Les acteurs de l'expérimentation SPRO

Témoignages régionaux

- Evaluation du CEP en Bourgogne
- Les opérateurs CEP et la plateforme Orientation Formation Métier en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Regard sur la mise en œuvre du CEP par un Opacif
- La Région Ile-de-France et la participation à l'instance de coordination du CEP de l'association francilienne des Cités des métiers

Intervention plénière

L'orientation tout au long de la vie et le SPRO : de la conception à la mise en œuvre

Mme Nathalie DEVILLE, chargée de mission, service des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, Sous-direction Politiques de formation et du contrôle, DGEFP

La loi de mars 2014 est intervenue quelques mois après le lancement de l'expérimentation du service public régional de l'orientation (SPRO) par huit Régions et a de fait posé le cadre de ce nouveau service. L'expérimentation avait pour objet de mettre en exergue de nouvelles pratiques et les outils innovants en matière d'orientation et mettre en place une nouvelle gouvernance dans ce domaine. Certaines Régions sont en cours d'évaluation de ces expérimentations. Les logiques qui sous-tendent la loi de 2014 sont impactantes pour l'orientation : une place plus grande est laissée aux initiatives individuelles et à la responsabilisation des acteurs.

En contrepartie, la loi définit des mesures au service d'une sécurisation des parcours, à travers l'accompagnement des projets professionnels, l'accès à la formation qualifiante, mais aussi l'évolution des financements. Elle confie en outre une responsabilité propre aux Régions dans la mise en œuvre des services publics régionaux de l'orientation (SPRO) et de la formation professionnelle (SPRF).

Dans ce cadre, le CEP est une offre de service en conseil et en accompagnement des projets professionnels, structurée sur

Suite de la p. 1

trois niveaux (accueil et information, conseil personnalisé, accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet). Il intègre le corpus des nouveaux droits individuels créés par la loi à destination des actifs qui visent à les rendre acteurs de leur parcours professionnel.

Le CEP comprend, au 3^{ème} niveau de service, une fonction d'ingénierie financière qui le distingue des services du SPRO stricto sensu. Le CEP partage avec le SPRO les valeurs de service public : universalité, gratuité, continuité de services, confidentialité... avec une exigence plus forte de coordination.

Ainsi, pour une mise en œuvre unifiée du CEP, quel que soit l'opérateur et quelle que soit la Région, cinq chantiers ont été conduits au niveau national dans le cadre des orientations du quadripartisme autour de grandes thématiques :

1. L'offre de services : dans l'optique de montée en charge d'une nouvelle offre de services, il a fallu travailler à un référentiel d'activités partagé par les opérateurs et creuser la fonction d'ingénierie financière, nouvelle pour certains et porteuse d'exigences fortes pour l'ensemble des opérateurs CEP.

2. Le socle national des indicateurs : dans un premier temps, il assurera un suivi de la montée en charge du CEP en identifiant notamment les profils des bénéficiaires, les motifs de sollicitation, les services mobilisés dans le cadre du CEP... Les opérateurs doivent produire une table de correspondance mentionnant les services mobilisables pour le CEP. Ces indicateurs seront transmis sous forme de tableaux de bord aux Régions et pourront, le cas échéant, être complétés par des indicateurs régionaux.

3. La coordination des opérateurs CEP, repose essentiellement sur la *convention de coordination Etat-Région* dans laquelle l'Etat soutient la complémentarité des actions de l'orientation, la professionnalisation continue des acteurs du CEP et du SPRO, le partage des bonnes pratiques, la promotion des services dématérialisés pour répondre à la diversité des besoins et les couvertures des territoires, ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire ; et sur le *document de synthèse*, prévu par le cahier des charges. Ce document retrace les étapes du travail effectué ou à effectuer, pour concrétiser le projet professionnel de la personne. Il constitue la feuille de route et la mémoire de la démarche CEP engagée par la personne active.

4. Communication autour du CEP : elle vise à faire connaître et permettre l'identification des opérateurs et des offres de services CEP. La DGEFP a déposé à l'INPI, la marque CEP dont l'utilisation est encadrée. Conçue dans une logique de «marquage», cette identité visuelle est de droit pour les opérateurs

nationaux ; les autres, au fil de leur désignation, devront en faire la demande à la DGEFP par voie de formulaire.

5. Accompagnement de la professionnalisation des réseaux : les opérateurs ont défini un plan de professionnalisation, obligation posée dans le cahier des charges. Par ailleurs, la DGEFP souhaite faciliter le développement d'actions de professionnalisation en inter-réseaux à travers l'action des Carif et d'outils d'échanges de bonnes pratiques.

Table ronde

Les acteurs de l'expérimentation du service public régional de l'orientation (SPRO)

Le SPRO a été impulsé sous la forme d'une expérimentation en 2013, portée par les ministères de l'Education et de l'Emploi et mise en œuvre par huit Régions volontaires.

La préfiguration plutôt que l'expérimentation

En Région Centre-Val de Loire, Mme Karine ADAMCZYK rappelle qu'une logique de coordination des acteurs existe depuis plusieurs années, avec trois types d'interventions : le site Etoile créé dès 2002, porté par le Carif-Oref Alfa Centre, avec l'Etat et la Région, les Missions locales, l'Onisep, des organismes de formation, et considéré comme un outil SPRO dématérialisé ; les réseaux AIO intégrés au site Etoile. Enfin, un numéro vert gratuit porté par le Carif-Oref, numéro de conseil professionnel destiné aux actifs financé par la Région, des Opca et des Opacif permet d'apporter un 1^{er} niveau de conseil à plus de 5 000 personnes chaque année.

C'est en assemblée plénière le 26 septembre 2013 que la Région Centre a annoncé officiellement qu'elle faisait partie des huit Régions préfiguratrices. Le CCREFP plénier réuni en octobre 2013 a demandé à sa commission «orientation et lutte contre le décrochage» d'élargir son mandat pour suivre les travaux de préfiguration. Le comité technique régional-Cotech du SPRO animé par la Région, et composé par l'ensemble des têtes de réseaux du SPRO a été mis en œuvre et a évolué au fur et à mesure des travaux pour intégrer tous les opérateurs. Ce Cotech a mis en place plusieurs groupes de travail non systématiquement pilotés par la Région dont le *groupe Attente* des usagers copiloté par le Rectorat et le Gip Alfa Centre qui a permis d'écrire le premier cahier des charges d'une étude mise en œuvre avec les Régions Bretagne et Pays de la Loire et les Carif-Oref respectifs et le *groupe Cahier des charges régional du SPRO* piloté par la Région, fondant ses travaux sur une interaction totale et permanente entre les acteurs sur les territoires.

Une matinale de la formation dédiée au SPRO a réuni plus de 250 participants le 2 juillet 2014 avec d'autres régions préfiguratrices. La Région a aussi lancé un appel à projets pour donner les moyens de dynamiser les opérateurs du SPRO et deux chargés de mission de la Région se sont répartis les territoires.

La **Région Auvergne**, fortement rurale et enclavée, avait une volonté politique forte de rejoindre l'expérimentation pour travailler sur les usages du numérique en matière d'orientation, selon M. Jamil KOUACHI. Cependant, le SPRO en Auvergne n'a pas été déployé avant le vote de la loi de 2014. La méthodologie d'élaboration de la préfiguration repose sur un travail partenarial dans le cadre du CCREFP et de coordination SPRO-CEP, de professionnalisation...

Des Assises de l'orientation se sont également tenues en juin 2014 à Clermont-Ferrand avec 250 professionnels.

La Région a travaillé exclusivement avec les têtes de réseau régionales et a maintenant deux animateurs SPRO. Elle est partie d'une évaluation du SPO, qui a montré que celui-ci a créé des dynamiques partenariales et que les acteurs étaient en attente d'un pilotage régional.

La Région veut se munir d'un outil numérique qui sera inauguré le 1^{er} septembre 2015, développé à partir du site du Carif-Oref et qui s'inscrit dans un partenariat avec la DG Onisep, avec un système de réponse à l'utilisateur (tchat).

La **Région Poitou-Charentes**, pour sa part, a une longue histoire aussi en matière d'orientation. La directrice de l'ARFTLV, Carif-Oref, Mme PHAM-QUOC, indique que l'ARFTLV a travaillé il y a 20 ans, un 1^{er} outil «la Borne Horizon» créé en partenariat avec l'Onisep, l'Education nationale, Pôle emploi, l'Insee selon l'idée que tout citoyen de Poitou-Charentes accède à une information sur les métiers, les formations, le marché du travail.

Préfiguratrices aussi, ont été les premières Maisons de l'emploi apparues sur le territoire picto-charentais avec la volonté de décloisonner, et de mettre tous les opérateurs dans un même lieu, pour accueillir tous les publics, dépassant les logiques de public cible et de financement. La Région a aussi expérimenté des commissions territoriales avec un élu référent.

La Région Poitou-Charentes a rejoint tardivement l'expérimentation SPRO, et sur la problématique spécifique du décrochage scolaire. Cela a permis de conventionner avec le Rectorat assez tôt sur son implication progressive dans le SPRO. Le SPRO est construit maintenant avec un pilotage de la Région et des commissions techniques de l'orientation et de la formation portées par des élus régionaux sur les territoires. Le

Suite p. 3

Suite de la p. 2

partenariat a été renouvelé. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région pour construire des espaces d'orientation et le cahier des charges est désormais élaboré.

Aujourd'hui, une réflexion s'engage dans l'esprit «grande région» Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes car la construction du SPRO étant un des premiers chantiers de cette future région.

Pour ce qui est des attentes du ministère de l'Éducation nationale en participant à cette expérimentation, **M. JP BELLIER, inspecteur général de l'Éducation nationale**, déclare qu'il n'a pas existé une seule forme de modalité d'application, s'agissant du positionnement des acteurs du service public de l'éducation nationale, car les régions sont diverses, les académies différentes. Il y a de plus une subtilité à essayer de trouver ce qui relève de la gouvernance et de la coordination d'un système décliné à l'échelon territorial avec 30 académies et 30 cas de figure non identiques.

Néanmoins, l'Éducation nationale est membre du SPOTLV. Il n'y a pas d'ambiguïté sur sa participation au SPRO. La loi de mars 2014 a créé une forme d'ambivalence sur la forme qui se décline au niveau territorial, et qui est source de frictions. Les CIO sont membres du SPO, mais pas du SPRO. Cependant, quand ils interviennent au titre du SPRO, ils se placent dans une logique de coordination avec la Région et sont contributeurs du SPRO.

Un rapport a été demandé à trois inspections générales IGAS-IGAENR-IGEN-IGJS sur l'évaluation des préfigurations de l'expérimentation SPRO dans les Régions Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes, et a été remis au ministre. **M. Simon ARANBOURROU de l'IGAS** explique que la mission d'évaluation a été conduite entre fin novembre 2014 et début avril 2015, à un moment charnière dans les Régions, qui correspondait à la fin de la réflexion sur l'organisation, la gouvernance, les différents schémas à envisager et précédant la déclinaison du SPRO sur le terrain. Elle a notamment constaté que le SPRO n'était pas encore décliné sur le terrain, tandis qu'était relevée une mort lente du SPO. En 2013, le SPRO a été lancé, alors que tous les textes n'étaient pas parus, puis la loi de 2014 a été votée ; ce cheminement législatif chaotique a pu freiner les Régions. L'année 2014 a été consacrée avant tout à fédérer les acteurs, et réfléchir aux schémas d'organisation. Il n'apparaît pas d'organisation type, les schémas sont différents selon les Régions.

Des points de vigilance sont posés notamment s'agissant de l'ambiguïté sur la question des CIO. Des préconisations sont posées : tout d'abord, veiller à assurer la cohérence SPRO et CEP, la connaissance des publics étant un point faible. Cela nécessite de mettre en place des fiches de liaisons numériques dans le cadre d'une réflexion au niveau de l'État. Ces fiches pourraient se raccrocher au niveau 2 du SPRO.

Concernant l'offre dématérialisée qui souffre de faiblesses quant à son accès, il faut travailler sur les moteurs de recherche, standardiser les fiches métiers. Enfin, les moyens du Cnefop doivent être renforcés pour échanger sur les pratiques et assurer le suivi.

Qu'en est-il du SPRO dans ces Régions ?

En Région Centre-Val de Loire, la convention Etat-Région et le cahier des charges ont été signés par l'ensemble des têtes de réseau SPRO, le 23 janvier 2015. Des conventions locales sont conclues sur des périmètres différents. L'enjeu principal est

maintenant de faire connaître le SPRO. Le site Etoile va être modernisé et le numéro de téléphone de conseil professionnel sera étendu «au tout au long de la vie», en signant une convention avec l'Onisep pour prendre en compte les jeunes. Des portraits de territoire vont être réalisés pour outiller les professionnels de l'orientation sur la connaissance des territoires, afin de pouvoir orienter les personnes vers les métiers qui recrutent. Enfin, la Région Centre va continuer à attribuer des moyens au SPRO et travailler à son évaluation et à la mise en œuvre d'indicateurs.

La convention de lutte contre le décrochage des jeunes sortis du système de formation initiale de la Région Auvergne avec l'Etat devrait être signée, à la prochaine commission permanente, de même que la convention avec les partenaires pour la plateforme numérique d'orientation et la réponse en direct à l'usager ; cette plateforme sera inaugurée en septembre. Afin de préparer la fusion, les Régions Rhône-Alpes et Auvergne se rencontrent sur la mise en œuvre du SPRO pour trouver des points de convergence à cinq ans.

La Région Poitou-Charentes souhaite faire évoluer les outils pour tout public. A cette fin, la multiplication par trois du programme de professionnalisation, des outils interinstitutionnels pour mixer les opérateurs, des ateliers d'échange de pratique, des outils en complémentarité du travail de coordination engagés par les chargés de mission du Conseil régional, sont mis en place. La Région constitue un corpus d'informations pour permettre à la donnée statistique d'enrichir les activités de conseil.

Par ailleurs, la loi Notre pourrait conduire à modifier le périmètre des académies ou à rapprocher celles qui ont fait des choix en termes de contribution de SPRO différents. Le désengagement des Conseils départementaux conduit à des difficultés de positionnement pour les CIO ; les trois ministres de l'Éducation qui se sont succédé ont souhaité unanimement travailler à une refondation des services d'orientation et de la professionnalité des personnels. Cela pose la question de la place du curseur des futurs psychologues de l'Éducation nationale liée au fonctionnement du SPRO et des urgences qui s'amoncellent au sein du système éducatif.

Séquence de témoignages régionaux

Autour de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle (CEP)

Evaluation du CEP en Bourgogne

M. Guy SAPIN, directeur du C2R Bourgogne

En région Bourgogne, le dispositif du CEP est issu d'une volonté politique portée, dès 2010, par le nouveau président d'alors, visant à faciliter les transitions professionnelles dans un contexte de crise. La Région a mis en œuvre un «plan sur les continuités professionnelles», signé en mars 2012 avec l'Etat et les partenaires sociaux et a mobilisé les réseaux de Points relais conseil déjà actifs dans le domaine de la validation des acquis de l'expérience (PRC-VAE) dont les agents disposaient déjà d'une expérience significative en matière de conseil sur les transitions professionnelles.

Aujourd'hui, après cinq ans, un regard sur le CEP peut être posé et un premier bilan de l'expérience bourguignonne a été établi. Ainsi, une étude réalisée, portée par le C2R Carif-Oref Bourgogne et l'Institut Jacotot avec l'appui des décideurs, et un livre-témoignage, "Le Conseil en Evolution Professionnelle, un nouveau conseil pour les usagers, un nouveau métier de l'orientation" capitalisant les expériences des professionnels, seront présentés le 9 juillet 2015, à Dijon, susceptibles «d'inspirer les opérateurs nationaux du CEP».

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur : www.regions-et-formation.fr
www.wikiterritorial.cnfpt.fr

A l'initiative de la Région, un plan de professionnalisation des conseillers et une recherche-action ont été menés avec la participation des conseillers de CEP, le chercheur Patrick Magnen, didacticien, qui a analysé l'activité, les pratiques pressentant que le métier de conseiller en évolution professionnelle est un nouveau métier. Prenant en compte la parole des conseillers et des bénéficiaires pour observer le CEP, il relate ce travail dans cet ouvrage, dans lequel les jeunes et les bénéficiaires disent qu'il est nécessaire d'avoir un lieu neutre, anonyme, et d'y trouver une personne à l'écoute pour suivre un CEP. Ces conseillers sont plutôt des «conseillers en stratégie d'évolution».

Les opérateurs CEP et la plateforme Orientation Formation Métier en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Sofie BINOT, chef de projet SPRO, Direction des parcours professionnels, Région PACA

Dès juillet 2014, la Région Paca a proposé une journée de travail à l'ensemble des opérateurs du CEP et à l'Education nationale, pour une lecture commune de la loi du 5 mars permettant de définir les grands enjeux du SPRO. La Région souhaite passer d'une logique de collaboration à une logique de coopération, et tente de construire ensemble une définition partagée de ce qu'est l'accueil, l'information et l'orientation.

Des outils au service du public et des professionnels ont été mis en place avec la construction d'une plateforme multicanal ouverte en janvier 2015 qui comprend un portail d'information «Orientation formation Paca» et un numéro vert de téléphone. La plateforme téléphonique correspond au niveau 1 du CEP dans le SPRO.

Le site «Orientation Paca » a une identité SPRO, il est consacré aux usagers avec du tchat, des mails. L'outil du site «le Fil» a une entrée famille-métiers et croise les données métiers et territoires, secteurs d'activité et tendance métiers. Un espace dédié aux professionnels est prévu en septembre 2015 sur le site, sans code d'accès.

Au total, le site connaît une fréquentation au 21 juin 2015 de 19 000 sessions, plus de 6 000 appels depuis janvier 2015 ont été relevés sur la plateforme téléphonique pour le premier niveau CEP. Cette plateforme permet grâce à une fiche de liaison de dire si un besoin de niveau 2 du CEP émerge, qui est alors transféré vers les Opacif.

Dans le cadre de la mise en place du SPRO, une convention Etat-Région sur la complémentarité avec l'Education nationale a été votée en février 2015, tandis qu'une convention sur le «raccrochage scolaire » l'a été le 26 juin 2015.

Il reste à organiser le déploiement territorial. La charte SPRO sera votée en octobre 2015, les directeurs de CIO refusant toutefois de la signer. Sur le CEP, un outil identifie l'offre de services par opérateur. Les partenaires ont construit un outil de communication partagé et commun au niveau régional et ont présenté leur offre de services.

Regard sur la mise en œuvre du CEP par un Opacif

M. Thierry DEZ, directeur général d'Uniformation

A Uniformation, la problématique du CEP doit être intégrée dans une dynamique de branche, en tenant compte du fait qu'il est un Opca national avec des branches nationales, avec une logique adaptée aux territoires. Il est donc nécessaire d'avoir un tronc commun avec des espaces adaptés au niveau territorial.

Remerciements

Merci à Mmes Nathalie DEVILLE de la Sous-direction Politiques de formation et du contrôle, DGEFP, Karine ADAMCZYK de la Région Centre-Val de Loire, Martine PHAM-QUOC de l'ARFTLV, Sofie BINOT de la Région PACA et à MM Jamil KOUACHI de la Région Auvergne, Jean-Pierre BELLIER de l'Inspection générale de l'éducation nationale, Simon ARAMBOUROU de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Guy SAPIN du C2R Bourgogne, Thierry DEZ d'Uniformation, Jean-Louis PONTET de la Région Île-de-France d'avoir participé activement et témoigné au cours de cette journée, qui a accueilli 40 participants venant de 11 régions.

Depuis cinq ans, Uniformation faisait des tentatives de CEP, et a créé une plateforme nationale avec le service «Info parcours+» très orienté métiers-parcours, complétant la plateforme téléphonique Inffo Parcours. Cette première expérimentation «Info parcours+» a permis d'expérimenter un accompagnement sur le terrain et a été revisitée à travers le CEP, Uniformation étant un des cinq opérateurs CEP.

Il a structuré son organisation avec les conseillers en évolution professionnelle et le référent CEP, c'est-à-dire celui qui accueille l'individu au démarrage du processus qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi, donc un premier niveau d'accueil.

Uniformation n'ayant pas la capacité à être présent partout, a demandé à ses conseillers «entreprise» de pouvoir accompagner le premier niveau du CEP sur les territoires ; Il s'associe aussi aux initiatives prises en région type Paca : mise à disposition de collaborateurs à temps partiel pour contribuer à la dynamique CEP sur le territoire.

A ce jour, Uniformation n'a pas encore établi de processus complet de CEP : pas de liaison totale de la logique d'accueil CEP - SPRO niveau 1 et niveau 2, et l'articulation entre les systèmes d'information. Ce processus final devrait être en place en septembre 2015.

La Région Ile-de-France et la participation à l'instance de coordination du CEP de l'association francilienne des Cités des métiers

M. Jean-Louis PONTET, chef du service des Partenariats, Unité Développement, Région Île-de-France

Face à la volonté initiale de limiter ce CEP au service public de l'emploi et aux Opacif, la Région Ile-de-France a mis en place une commission SPRO en même temps que le groupe technique CEP. Dans cette commission ont été associés les acteurs CEP. La charte commune du service public francilien de l'orientation a été élaborée avec les acteurs, partenaires sociaux en septembre 2014.

Le cahier des charges devrait être présenté en commission, le 10 juillet 2015, sachant que le président de la Région souhaite avoir un Point d'accueil et de conseil par département, pour les salariés. Il est prévu que la convention Etat-Région-partenaires soit signée par la suite, avec la mise en place du nouvel exécutif en 2016.

Les Cités des métiers ont été incluses immédiatement en tant que membres du SPRO pour pouvoir faire du CEP de premier niveau. Il s'agissait de mettre à disposition un lieu anonyme, tout public, avec une information sur les métiers. Dans chaque département, les cinq Cités des métiers franciliennes (départementales, territoriales ou internationale) se sont réunies en association régionale, pour être membres du Crefop et des commissions orientation, apprentissage, emploi...

Elles sont intégrées aux groupes de travail et notamment celui du CEP. Les partenaires découvrent ainsi que ces Cités des métiers peuvent gérer le niveau 1 du CEP et accueillir des publics sur le niveau 1 que d'autres structures ne peuvent pas accueillir.

Rédaction : Centre Inffo	Nathalie Legoupil
Maquette	Claudie Carpentier, Bettina Pedro
Rédacteur-réviseur	Abdoulaye Faye
CNFPT	Hélène Vermeulen
Impression	Centre Inffo